

X MON QUARTIER DES SOLUTIONS AU QUOTIDIEN

BORDEAUX
Ma ville

bordeaux.fr

BORDEAUX



“



J'ai le souhait que la municipalité soit la plus proche possible des Bordelais. C'est la mission que j'ai confiée aux maires-adjoints des huit quartiers de la ville.

Ce guide a pour ambition de répondre à toutes les questions du quotidien. Il vous permettra, je l'espère, de trouver des solutions et de vous diriger vers les bons interlocuteurs tant dans votre quartier qu'au sein des services de la Ville.

Il vous indiquera également comment participer à la vie de votre collectivité. Votre implication contribuera sans aucun doute à bâtir chaque jour une ville toujours plus harmonieuse.

Alain Juppé
Maire de Bordeaux



Vous déménagez ou emménagez à Bordeaux, vous voulez mieux stationner en ville, vous souhaitez mieux trier vos déchets, résoudre rapidement un problème de nuisance ... Bref, vous êtes confronté à une situation, ponctuelle ou plus durable, et vous souhaitez obtenir des réponses adaptées. Voici donc quelques questions essentielles que nous nous posons tous un jour ou l'autre, dans le cadre de notre vie quotidienne.

SOMMAIRE

J'ai une voiture...P.3

Et ma poubelle ? P.6

Ces déchets qui m'encombrent P.8

J'ai d'autres questions ! P.10

Je suis en conflit...P.13

Je participe à la vie de mon quartier...P.14

La mairie au plus près de ses habitants

1 quartier : 1 maire-adjoint P.18

Ma mairie de quartier, c'est par là...P.19

Bordeaux Maritime P.20 Grand Parc

Paul Doumer P.21 Centre ville P.22

Victor Hugo Saint-Augustin P.23

Saint-Michel Nansouty Saint-Genès

P.24 Bordeaux Sud P.25

La Bastide P.26 Caudéran P.27

J'ai une voiture...

Le reflexe
ZEN

Accueil Police municipale et tranquillité publique **05 56 10 20 99**
Des réponses pour mieux stationner

« Bien vivre ensemble »

Nicolas Andréotti,
directeur de la police municipale
et de la tranquillité publique.

Quelles sont les missions de la Police municipale ?


«Bon ordre, tranquillité et salubrité publique, lutter contre toutes sortes d'incivilité et petite délinquance... Tels sont les principaux objectifs des 185 personnes qui composent le service.»

Vos principales interventions ?

«On reçoit beaucoup d'appels concernant le stationnement gênant. Cette incivilité représente la majeure partie de notre travail. Elle est suivie de près par les nuisances sonores et les différends sur la voie publique.»

Comment travaillez-vous ?

«Les 120 agents qui sont sur le terrain appliquent la politique de la ville, douce et mesurée ; nos mots d'ordre sont proximité et bien vivre ensemble.»



SE GARER
MODE
D'EMPLOI

- Où sont les zones de stationnement payant ? Combien ça coûte ?
- Je réside dans une zone de stationnement payant. Existe-t-il des tarifs spéciaux ?
- Qu'est-ce que la carte «Bordeaux ma ville» ? Où puis-je me la procurer ?
- C'est la «Journée sans voiture», comment ça marche ?
- Le secteur à bornes, quelle accessibilité ?

Pour toutes mes questions relatives au stationnement, un seul numéro: j'appelle l'accueil de la Police municipale au **05 56 10 20 99**.

Je trouve aussi ces informations sur www.bordeaux.fr, rubrique «Vos démarches» ou «Cadre de vie».

Une voiture garée devant mon garage ?

Pas de panique ! J'appelle le service fourrière de la Police municipale au **05 56 10 34 46** qui intervient de 6h30 à 23h30 (en dehors de ces horaires, je compose le 17).



Zoom sur la carte «Bordeaux ma ville»

J'habite dans une zone où le stationnement est payant

Je fonce à l'accueil de la Police municipale et de la tranquillité publique demander la carte «Bordeaux ma ville» et mon «macaron résident». Grâce au ticket délivré par l'horodateur que je mets bien en vue dans mon véhicule, je peux me garer à moindre coût tout au long de l'année dans mon quartier.

La carte «Bordeaux, ma ville» est délivrée sur www.bordeaux.fr ou au bureau d'accueil de la Police municipale et de la tranquillité publique à l'Hôtel de ville (entrée 1), Place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cedex.



Des tarifs dégressifs... pour les résidents

- 1€ les 24 heures.
- 6€ la semaine.
- 10€ la quinzaine.
- 15€ par mois (règlement par internet uniquement).

«Je trouve toujours une place dans mon quartier.»



Jean-Baptiste Voisin,

36 ans, habite la rue Francin près de la gare depuis 2010.

«Depuis que le stationnement est payant dans le quartier, le phénomène des voitures ventouses a complètement disparu. Désormais, je trouve de la place juste devant ma maison quasiment une fois sur deux ! Du coup, j'en profite parfois pour rentrer déjeuner chez moi entre midi et deux. C'est un véritable confort...»

Je suis handicapé!

La Ville peut créer une place de parking réservée aux personnes handicapées. Construire une ville accessible, accueillante, ouverte à tous quelles que soient leurs différences est une priorité pour la Ville de Bordeaux. Ainsi, une personne en situation de handicap peut solliciter la création d'un emplacement près de chez elle s'il n'en existe pas. Pour cela, une simple demande écrite à la mairie est nécessaire.

A noter que pour les personnes à mobilité réduite, le stationnement aménagé en surface est gratuit.



- Je suis mal garé ou mon véhicule est sur une zone de stationnement payant et je ne suis pas passé par la case horodateur ...
- Je m'expose à une amende dont le montant peut s'élever à 135 euros. Et je risque de devoir récupérer ma voiture à la fourrière contre la somme de 136 €...

JE DEMENAGE !

Je peux demander la réservation de places de stationnement proches de mon domicile pour déménager sans stress et sans gêner la circulation. Pour cela je m'adresse à la direction de l'occupation du domaine public au **05 56 10 25 75**. Plus d'infos sur www.bordeaux.fr, rubrique «vos démarches».

Et ma poubelle?

Le réflexe
ZEN

Allo mairie proximité

05 56 10 33 33

Des solutions rapides au bout du fil

Questions de bacs?

- Je n'ai pas de bacs ?
- Ils sont trop petits ou trop grands ?
- Mes bacs sont détériorés, sales ?
- Mon bac a disparu...
- Quand dois-je sortir mes bacs ?
- etc.

Pour toutes mes questions relatives aux poubelles, à la collecte des ordures, aux déchets verts, aux déchetteries, au tri sélectif...

Un seul numéro : j'appelle Allo mairie proximité (ou je consulte bordeaux.fr ou lacub.fr)



Dès 20 heures, je pense à sortir mes bacs et à les rentrer rapidement après la collecte le lendemain matin pour ne pas encombrer les trottoirs et gêner le passage des piétons.

● Un bac noir, un bac vert, plusieurs possibilités...

Les foyers bordelais disposent de deux types de bac. Un noir pour les ordures ménagères déposées dans des sacs poubelles fermés, un vert pour les déchets recyclables placés directement dans le bac (voir autocollant sur le bac).

C'est la communauté urbaine (Cub) qui est responsable de la collecte des ordures ménagères et des produits recyclables, ainsi que de la fourniture et l'entretien des bacs et des bornes de tri sélectif.

Quel jour la collecte?

● **Dans l'hyper centre**, le bac noir est collecté quatre fois par semaine : (lundi, mercredi, jeudi et samedi) et le bac vert deux fois par semaine (mardi et vendredi).

● **Dans les autres quartiers**, le bac noir est vidé deux fois par semaine : lundi et vendredi ou mardi et samedi selon le secteur. Quant au bac vert, la collecte s'effectue mercredi ou jeudi selon le secteur.

En cas de doute :

j'appelle Allo Mairie proximité.

Allo Mairie proximité

« Informer et sensibiliser. »

Mélanie Cabé, 22 ans et Yoann Pissembon, 20 ans, ambassadeurs du tri.

“ La plateforme Allo mairie proximité nous donne régulièrement la liste des personnes qui désirent recevoir des bacs. Ensuite, c'est à nous de jouer ! On part sur le terrain... Combien sont-elles à la même adresse ? Comment consomment-elles et surtout que représente en volume la masse de leurs déchets ? On détermine ensemble leurs besoins pour leur fournir les bacs adéquats. En même temps, on en profite pour informer et sensibiliser les Bordelais au tri. Et ça se passe toujours bien ! ”

LE SAVIEZ-VOUS ?

- 331 kg d'ordures ménagères par an et par habitant sur la Cub en 2010.
- 250 agents municipaux.
- 157 véhicules d'intervention.
- 700 kilomètres de trottoirs entretenus.
- 2 700 corbeilles publiques.
- 180 distributeurs de sacs de déjections canines.
- 4 agents de la brigade verte et 2 policiers municipaux sillonnent les rues pour relever les incivilités liées aux dépôts sauvages et sanctionner les infractions.

une poubelle huit voisins

Audrey Crémou, 27 ans, habite le quartier Saint-Michel depuis sept ans.



« On a trouvé la solution idéale pour rentrer et sortir nos bacs collectifs entre voisins. Il y a une bonne ambiance dans notre petite copropriété de huit personnes. Pas besoin de planning dans la cour, ça s'est fait tout naturellement. Le jour des collectes, un voisin qui quitte l'immeuble un peu avant 20 heures va spontanément penser à sortir la poubelle. Inversement quand l'un de nous arrive après le ramassage et qu'il voit le bac vide, il le rentre dans la cour intérieure. »



Déposer mes sacs poubelles à même le sol est interdit et je peux être verbalisé de 11 à 450 € (arrêté du 27/03/06 du règlement sanitaire départemental) et me voir adresser une facturation d'enlèvement d'office de 106€.

05 56 10 33 33

Ces déchets qui m'encombrent

Le réflexe
ZEN

Allo mairie proximité

05 56 10 33 33

Des solutions rapides au bout du fil

Mes encombrants, j'en fais quoi ?

- Déménagement ?
- Gros rangements ?
- Marre de mes vieux meubles ?
- Je jette mon ancien matelas ?
- Je me débarrasse de ma télé cassée ?
- Travaux ? Jardinage ? Déchets verts ?
- etc.

Pour toutes mes questions relatives au recyclage et à l'enlèvement de mes encombrants...

Un seul numéro ! J'appelle Allo mairie proximité

Pour tous mes encombrants

Deux solutions:

Avec mon macaron gratuit «Déchetterie Cub», je peux porter tous mes encombrants dans l'une des déchetteries de la Cub **ouvertes 7 jours sur 7**, de 9 heures à 12h30 et de 13h15 à 18 heures (19 heures d'avril à septembre), fermées les jours fériés.

Attention cependant, mon véhicule ne doit pas dépasser 1,90 mètres de hauteur.

Je ne peux pas me déplacer ? Dans la limite de 1 m³, la Ville m'offre la possibilité d'enlever gratuitement mes encombrants.

Pour cela, j'appelle Allo mairie proximité



Allo mairie proximité



Zoom sur Le Macaron «Déchetterie CUB»

Ce macaron gratuit et obligatoire me permet l'accès aux 16 déchetteries de la Cub dont trois à Bordeaux. Pour l'obtenir, rien de plus simple, je me présente à la mairie de mon quartier avec un justificatif de domicile (facture de téléphone, eau, gaz etc.).



Encore en bon état ?

Et si je donnais ?
Meubles, vêtements, électroménager, le tout en bon état ? Avant de les jeter, pourquoi ne pas les donner aux associations qui collectent, trient et recyclent certains types de déchets et d'encombrants.

Pour connaître la liste des associations, j'appelle Allo mairie proximité.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La Ville valorise en compost vos déchets verts qu'elle collecte sur rendez-vous auprès d'Allo mairie proximité. Les poches doivent être présentées sur le trottoir ouvertes pour faciliter le tri et les branchages déposés en fagots. (Le volume maximum accepté est de 1 m³).



Abandonner mes encombrants dans la rue est interdit et je peux être verbalisé de 11 à 450 € (arrêté du 27/03/06 du règlement sanitaire départemental).

Ma télé cassée a un parcours tout tracé



Les écrans (téléviseur, ordinateur, plasma...) ne sont plus collectés dans toutes les déchetteries. Pour savoir où les déposer, je vais sur www.bordeaux.fr ou

**j'appelle
Allo mairie
proximité.**

05 56 10 33 33

J'ai d'autres questions !



Six opérateurs à l'écoute

Allo mairie proximité, c'est une plateforme téléphonique de six opérateurs qui répondent à toutes mes questions de proximité du **lundi au vendredi de 8 heures à 17h30 au 05 56 10 33 33**.

«Heureusement qu'il y a Allo mairie proximité»

Selva Martinez,

36 ans, habite le quartier des Chartrons depuis trois ans.

«J'appelle Allo mairie proximité fréquemment et je suis vraiment satisfaite de ce service. Il y a un gros problème d'incivilité dans ma rue. Certaines personnes préfèrent jeter leurs poubelles sur le trottoir, pour ainsi dire sous ma fenêtre, au lieu de les placer dans les bacs prévus à cet effet. Réactifs, les opérateurs transmettent rapidement mes demandes au service concerné qui vient me débarrasser de ces ordures quasiment le jour-même.»

Allo mairie proximité

Comment mieux vivre dans ma ville ?

- Je constate des dépôts sauvages ?
- Il y a plein de graffitis sur les murs de mon quartier ?
- Mon voisin met la musique beaucoup trop fort ?
- Il y a des rats dans mon quartier ?
- Il y a un chantier dans ma rue ?
- L'éclairage dans ma rue ne fonctionne plus ?
- etc.

Pour toutes mes questions de proximité, un seul numéro ! J'appelle Allo mairie proximité.



«Nous répondons aux questions des Bordelais»

Sophie Plat, responsable de la plateforme Allo mairie proximité.

La plateforme Allo mairie proximité, qu'est-ce que c'est ?

“Allo mairie proximité est créée en 2007 pour répondre aux problématiques que les citoyens rencontrent sur la voie publique. Propreté, voirie, stationnement, hygiène, bacs etc. Environ 5000 appels par mois sont traités par les six opérateurs qui effectuent ensuite un suivi pour chaque requête.”

Les questions fréquentes ?

“La plupart du temps, les appels concernent le ramassage des encombrants, la collecte des déchets, le tri sélectif, l'acquisition ou le changement de bacs.”

05 56 10 33 33



Zoom sur le comportement citoyen

Tous concernés ! Vivre ensemble ne va pas de soi. Cela s'apprend et s'entretient jour après jour... Voici quelques rappels «de bon sens» indispensables pour mieux vivre sa ville :

- Je respecte les espaces publics (rues, places, espaces verts ...).
- J'utilise et prends soin du mobilier urbain (corbeilles, panneaux d'affichage, cendriers, arceaux vélos, potelets, bancs, lampadaires...).
- Je ne dépose pas mes ordures et autres encombrants en dehors des bacs et collecteurs prévus à cet effet.
- Je ne crache pas par terre, je ne jette pas mes mégots ou chewing-gums sur la voie publique.
- Il y a des toilettes publiques propres et entretenues, pourquoi ne pas les utiliser ?
- Je respecte mes voisins et veille à faire le moins de bruit possible avec mes équipements, mon activité ou mon comportement.
- Quel bonheur d'être assis en terrasse ! Je ne gêne pas le passage des piétons ou l'accès des riverains à leur porte.
- Je me souviens que mon chien doit être tenu en laisse (arrêté 224 du 25/01/2002) et que je dois ramasser ses déjections.
- Des mauvaises herbes sur mon trottoir ? Cinq minutes me suffisent à faire place nette. Et le tour est joué !
- J'ai une voiture : je ne me gare jamais sur les places réservées aux personnes en situation de handicap ; je fais attention aux piétons qui m'entourent et aux cyclistes. Dans les zones de stationnement réglementé, je respecte les durées prévues au «dépose minute» par exemple.



● **J'ai laissé des sacs poubelles sur le trottoir, je risque une amende pour dépôt sauvage pouvant s'élever jusqu'à 450€.** (RSD-R635-8 du code pénal).

● **J'urine sur la voie publique.**
Attention ! J'encours une amende de 68€.

● **Je provoque des nuisances sonores avec mes équipements, mon activité...** Je peux recevoir une contravention d'un montant de 450€ (arrêté préfectoral du 05/10/2009).

● **Je nourris les pigeons, je ne ramasse pas les déjections de mon chien je risque une contravention de 450€ (RSD).**

«Les rats, pigeons et autres nuisibles sont sous contrôle»

Philippe Latrille,
directeur du service
hygiène et santé

“Pour un signalement de rats sur l'espace public, un agent de l'unité Dératisation, Désinsectisation, Désinfection intervient rapidement pour rechercher la cause de cette nuisance : problèmes d'étanchéité du réseau d'assainissement ou de canalisations cassées, dépôts sauvages d'ordures ménagères ou poubelles débordantes de manière récurrente, nourrissage de pigeons... Suite à nos constatations, nous saisissons les services ou personnes concernés.

Pour une demande de service chez des particuliers, nous intervenons comme prestataire et l'opération est facturée.”

LE SAVIEZ-VOUS ?

Du raticide est disponible gratuitement dans toutes les mairies de quartier (sauf Saint-Augustin et Centre : faire sa demande au service d'hygiène, 3 place Rohan).

Je suis en conflit...

13

Le réflexe
ZEN Restaurer
le dialogue.
Vive la médiation !

Vivre ensemble ne va pas de soi et il faut sans cesse répéter que cela s'apprend. Dans un espace urbain vivant et animé, où se côtoient de multiples acteurs, cela n'est pas toujours aussi simple. Litiges, nuisances, conflits, troubles de voisinage... Comment résoudre à l'amiable les petits tracas de notre quotidien ? Il existe des structures capables d'aider à arbitrer les litiges et à restaurer le dialogue quand celui-ci n'est plus possible.

Avec... la mairie !

Ni juge, ni arbitre, indépendant et neutre, le **médiateur municipal** est à la recherche de solutions équitables entre les administrés et la mairie. Nommé par le conseil municipal en 2008, Henri Pons intervient gratuitement sur simple demande et reçoit sur rendez-vous à l'Hôtel de ville les 1^{er} et 3^e mardis du mois de 14 à 16 heures.

Pour le contacter :
05 56 10 33 58

Des permanences sont assurées dans les différents quartiers sans rendez-vous. Pour connaître les horaires, Allo mairie proximité au 05 56 10 33 33 ou bordeaux.fr, rubrique : «Justice et médiation».

Avec... mon voisin !

La **médiation citoyenne** propose un espace d'écoute et de discussion dans un cadre neutre et impartial. Mise en œuvre par des citoyens bordelais ayant suivi une formation spécifique, la mairie de Bordeaux offre ce service pour la résolution à l'amiable des petits tracas du quotidien.

Pour demander une médiation citoyenne : 05 56 10 27 36 ou bordeaux.fr, rubrique «Justice et médiation»

Avec... le propriétaire, le locataire, l'entrepreneur etc !

Créances impayées, travaux mal exécutés, litiges avec un propriétaire, un locataire etc. Si les deux parties sont d'accord, les **conciliateurs de justice** permettent gratuitement à des particuliers de régler leurs conflits à l'amiable et peuvent se déplacer sur les lieux de la contestation. Ils reçoivent sur rendez-vous, en toute confidentialité. **En fonction du quartier où je réside, je trouve leurs noms et numéros de téléphone sur bordeaux.fr, rubrique «Justice et médiation».**

Je participe à la vie de mon quartier...



[www.jeparticipe.](http://www.jeparticipe.fr)

Mon conseil de quartier : j'y vais !

- Je souhaite être un habitant acteur.
- Je souhaite participer au conseil de mon quartier ?
- Est-ce que ces conseils de quartiers sont ouverts à tous ?
- Qui sont ses membres ? De quoi débattent-ils ? Comment agissent-ils ?
- Des aménagements sont prévus dans de mon quartier, puis-je participer aux projets ?
- Etc.

Pour toute question relative à mon engagement citoyen dans le quartier, je contacte ma mairie de quartier, le service de la démocratie locale et de la participation citoyenne au 05 56 10 28 84 ou je consulte bordeaux.fr, rubrique "Les conseils de quartier".

LE SAVIEZ-VOUS ?

Aujourd'hui, grâce à la plateforme numérique participative jeparticipe.bordeaux.fr, tous les Bordelais peuvent depuis chez eux donner leur avis sur des questions générales (pratiques sportives, associations, vélo...) ou plus quotidiennes (aménagement des espaces publics de proximité dans les quartiers).

15



Zoom sur la démocratie participative

De la concertation à la co-élaboration, Bordeaux s'inscrit dans une véritable démarche de démocratie participative à travers huit conseils de quartier.

Créés en 1995 par la mairie pour établir un dialogue de proximité entre les habitants et leur conseil municipal, les conseils des huit quartiers de Bordeaux sont des lieux privilégiés de la démocratie participative. 10 000 Bordelais ont déjà choisi d'y participer pour se tenir informés, débattre et être associés à la gestion quotidienne et au devenir de leur quartier.

bordeaux.fr

Conseil de quartier: mode d'emploi

Comment y participer ?

Chaque habitant peut s'y présenter. Pour connaître les dates et les ordres du jour, rien de plus simple, il suffit de prendre contact avec la mairie de quartier ou le service de la démocratie locale et de la participation citoyenne ou encore de consulter régulièrement le calendrier accessible sur le site www.bordeaux.fr rubrique «Les conseils de quartier». S'inscrire auprès du service de la démocratie locale et de la participation citoyenne permet de recevoir une invitation personnalisée pour chaque réunion.

Qui sont ses membres ?

Tous les habitants du quartier et le maire-adjoint de quartier qui assure la présidence des réunions et le suivi du travail engagé.

De quoi débattent-ils ?

De toutes les questions liées à la vie quotidienne du quartier : propreté, sécurité, voirie, circulation, aménagements, équipements ou animation... Le conseil est un lieu d'information, de débat et de concertation sur les projets du quartier ou de la ville.

Comment agissent-ils ?

Tous les six mois, les élus et membres de l'administration municipale concernés y participent, ainsi que des responsables associatifs, des acteurs de la vie du quartier, des entrepreneurs, des travailleurs sociaux, des commerçants et toutes celles et ceux qui souhaitent s'associer à cette démarche participative.

Des groupes de travail et réunions de concertation peuvent être mis en place pour traiter de questions d'actualité, sectorielles ou thématiques.

A noter que les huit conseils de quartier se réunissent en séance plénière pour traiter des questions transversales comme le tramway, le nouveau plan de circulation, les franchissements de la Garonne...



Le nouveau Conseil de quartier Comment ça marche ?

17

Une expérience en cours ?

Dans deux quartiers de Bordeaux (Victor Hugo/Saint-Augustin, et Saint-Michel/Nansouty/Saint-Genès), une nouvelle formule est expérimentée : l'idée est de mobiliser autour du maire-adjoint un échantillon représentatif des forces vives du quartier mais aussi d'habitants tirés au sort à partir de la liste électorale chargés de travailler sur des propositions concrètes concernant les différents domaines de la vie locale : déplacements, vie associative, développement durable... C'est cette formation de 39 membres qui devient le « conseil de quartier ». L'appellation des séances publiques évolue donc vers la notion « d'assemblée générale de quartier ». C'est dans le cadre de ces assemblées, qui se dérouleront deux fois par an en moyenne, que les travaux du conseil de quartier seront présentés aux habitants.

Qui sont ses 39 membres ?

Parmi les 39 membres et 39 suppléants selon le principe de parité : 1/3 sont des électeurs tirés au sort sur les listes électorales du quartier en présence d'un huissier. 1/3 sont des personnalités qualifiées, nommées par le maire après appel à candidatures, représentant

les forces vives du quartier (associations, établissements scolaires, représentants des cultes, commerçants, etc.).

1/3 sont des habitants nommés par le maire sur proposition du maire-adjoint

Et si on ne fait pas partie des 39 ?

Les possibilités de participer à la vie de son quartier sont très nombreuses, en tant qu'habitant ou parent d'élève par exemple au travers des conseils d'école. Il existe différentes formes de concertations en fonction des sujets abordés : réunions de rue, forums de discussions, ateliers d'urbanisme... La Ville souhaite également développer des formes plus interactives pour mobiliser plus largement, notamment au travers de la plateforme « jeparticipe.bordeaux.fr ».

A quand la généralisation aux autres quartiers ?

Un bilan de l'expérimentation est en cours avec le projet de déployer cette nouvelle formule dans le quartier du centre ville début 2012. Cette formule devrait ensuite être généralisée.

«J'ai été tiré au sort!»

Lionel Marcoulet, 48 ans, habite le quartier Saint-Augustin.

«Quand j'ai ouvert le courrier de la mairie m'annonçant que j'avais été tiré au sort pour être membre du nouveau conseil de quartier, j'ai trouvé que c'était une grande chance ! Bien entendu, ce n'est pas obligatoire mais quelle opportunité de mettre en pratique mon engagement de citoyen pour mon quartier et ses habitants. Très rapidement, les 39 membres qui composent le conseil ont dû choisir une commission de réflexion. J'ai choisi celle axée sur le développement durable. Objectif ? Proposer un projet qui s'articule autour des composteurs individuels ou collectifs et toutes autres propositions permettant de valoriser les déchets ménagers. Il est actuellement en phase d'analyse et d'exploration avec l'aide des services municipaux.»

La mairie au plus près de ses habitants

1 quartier : 1 maire-adjoint

Le réflexe
ZEN

A deux pas de chez vous.
Votre mairie de quartier
est disponible pour vous !

Les huit quartiers de Bordeaux

- Bordeaux Maritime
- Grand Parc - Paul Doumer
- Centre ville
- Victor-Hugo - Saint-Augustin
- Saint-Michel - Nansouty -
Saint-Genès
- Bordeaux Sud
- La Bastide
- Caudéran

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis mai 2008, les maires-adjoints disposent d'un fonds d'Intervention Local voté en Conseil Municipal. Il s'agit d'une contribution financière de proximité calculée sur la population du quartier permettant de soutenir des initiatives d'intérêt local.

A chaque quartier sa mairie

Dans chacun des huit quartiers est installée une mairie de quartier. Vous y rencontrerez votre élu : le maire-adjoint de quartier et les agents de la mairie qui l'accompagnent dans sa mission de proximité.

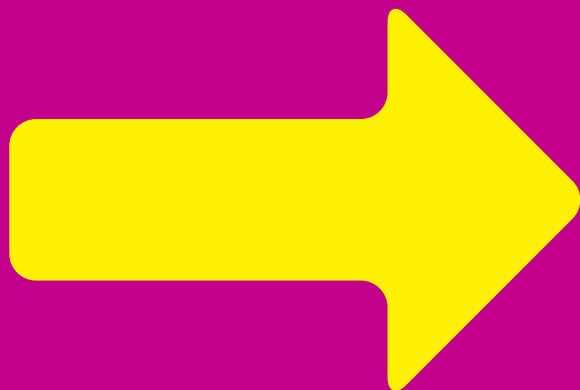
C'est le lieu idéal pour effectuer vos démarches (administratives, techniques, personnelles) :

- L'équipe de quartier y est à votre service pour vous informer, vous orienter, vous accompagner, les agents de proximité y sont entièrement disponibles ;
- Le médiateur municipal, les services de l'état civil, les travailleurs sociaux y reçoivent aussi ;
- Vos élus, le maire-adjoint et les conseillers municipaux, y tiennent leurs permanences, occasions de rencontres, d'écoute et de travail en commun.

Incontournables formalités...

État civil, carte d'identité, passeport, recensement, inscription sur les listes électorales, « Macaron déchetterie », etc.
Ma mairie de quartier peut me proposer les mêmes services qu'à l'Hôtel de ville, la proximité en plus !

**Ma mairie
de quartier,
c'est par là...**



Bordeaux Maritime

**Maire adjoint du quartier :
Nathalie Delattre**

- Conseillère municipale déléguée : Chafika Saïoud.
- Conseiller municipal délégué : Yohan David.

La mairie du quartier Bordeaux Maritime se trouve au
196 rue Achard.

**La mairie est ouverte du lundi au vendredi
de 9 heures à 12h30 et de 13 heures à 16h30.
Tel. 05 56 50 82 19.**

**Plus d'infos sur www.bordeaux.fr,
rubrique « Vos quartiers ».**

Grand Parc Paul Doumer

21

**Maire adjoint du quartier :
Anne-Marie Cazalet**

- Conseillère municipale déléguée : Mariette Laborde.
- Conseillère municipale déléguée : Chafika Saïoud.

La mairie du quartier Grand Parc - Paul Doumer se trouve
Place de l'Europe.

**La mairie est ouverte du lundi au vendredi
de 9 heures à 16h30.**

Tel. 05 56 50 36 92.

**Plus d'infos sur www.bordeaux.fr,
rubrique « Vos quartiers ».**


Centre ville

Maire adjoint du quartier : Laurence Dessertine

- Conseillère municipale déléguée : Ana-Maria Torres.
- Conseiller municipal délégué : Nicolas Brugère.

La mairie du centre ville se trouve Square Saint-John Perse (cours d'Albret).

La mairie est ouverte :
Lundi et mardi de 9 heures à midi
et de 14 à 16 heures. Mercredi et jeudi
de 14 à 16 heures ou sur rendez-vous.
Tel. 05 56 51 71 71.

A photograph of three young people standing against a clear blue sky. On the left, a young man with brown hair, wearing a brown jacket and a backpack, is smiling and looking towards the camera. In the center, a young woman with long brown hair, wearing a blue jacket with white circular patterns, is looking slightly away from the camera. On the right, a young man wearing a blue baseball cap with a white logo, a grey and teal jacket, and a necklace, is looking towards the camera with a neutral expression.

**Plus d'infos sur www.bordeaux.fr,
rubrique « Vos quartiers ».**

Victor Hugo Saint-Augustin

23

Maire adjoint du quartier :
Jean-Louis David

● Conseiller municipal délégué : Ludovic Bousquet.

La mairie du quartier Victor Hugo/Saint-Augustin se trouve place de l'Église Saint-Augustin.

La mairie est ouverte du lundi au vendredi:
de 9 heures à 12h30 et de 14 à 17 heures.
Tel. 05 56 90 06 97.

**Une mairie de quartier annexe Victor Hugo
vous accueille sur rendez-vous le mercredi
de 9 à 11 heures, place de la Ferme de Richemont.**

**Plus d'infos sur www.bordeaux.fr,
rubrique « Vos quartiers ».**

Saint-Michel Nansouty Saint-Genès

Maire adjoint du quartier :
Fabien Robert

- Conseillère municipale déléguée : Ana-Maria Torres.
- Conseillère municipale déléguée : Wanda Laurent.

La mairie du quartier Saint-Michel/Nansouty/Saint-Genès se trouve
44 cours Pasteur.

La mairie est ouverte du lundi au jeudi,
de 9 heures à midi et de 14 heures à 16h30.
Tel. 05 56 91 97 96.

Plus d'infos sur www.bordeaux.fr,
rubrique « Vos quartiers ».

Bordeaux Sud

25

**Maire adjoint du quartier :
Alain Moga**

- Conseillère municipale déléguée : Marie-Françoise Lire.
- Conseiller municipal délégué : Jean-Francois Berthou.

La mairie du quartier Bordeaux Sud se trouve
7 rue Saint-Vincent de Paul

**La mairie est ouverte du lundi au vendredi
de 9 heures à midi et de 14 à 17 heures.
Tel. 05 57 95 60 42.**

**Plus d'infos sur www.bordeaux.fr,
rubrique « Vos quartiers ».**

La Bastide

**Maire adjoint du quartier :
Muriel Parcelier**

La mairie du quartier de La Bastide se trouve
20 rue de Châteauneuf.

**La mairie est ouverte du lundi au vendredi
de 9 heures à 12h30 et de 13 heures à 16h30
Tel. 05 56 86 20 56.**



**Plus d'infos sur www.bordeaux.fr,
rubrique « Vos quartiers ».**

Caudéran

27


**Maire adjoint du quartier :
Pierre Lothaire**

- Conseiller municipal délégué : Jean-Pierre Guyomarc'h.
- Conseiller municipal délégué : Alain Dupouy.

La mairie du quartier Caudéran se trouve
130 avenue Louis Barthou.

**La mairie est ouverte du lundi au vendredi
de 9 heures à 16h30.**

Tel.05 56 08 16 86.



**Plus d'infos sur www.bordeaux.fr,
rubrique « Vos quartiers ».**

Manifestations exceptionnelles travaux, marchés, matchs



Autant d'évènements qui peuvent perturber le fonctionnement habituel du stationnement, des collectes ou de la circulation.

Pour m'organiser, je consulte
toute l'info sur les pages
quartier de **bordeaux.fr**